

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

SEPTEMBRE
2011

Note Di Rupo la régression est en marche

UN ÉTAT FÉDÉRAL PLUS EFFICACE
ET DES ENTITÉS PLUS AUTONOMES

Note du Formateur
Elio Di Rupo
Le 4 Juillet 2011

DOSSIER P.4



ÉDITO
Derrière le
communautaire,
une politique de droite
P.3



CHRONOLOGIE :
4 années de crise
en Europe et dans
le monde **P. 6-7**



AMiO
Secteur XVII
La rentrée
sera chaude !!!
P. 13

Europe L'aide au développement gonflée

Les pays européens s'étaient fixé un objectif commun d'attribuer 0,56 % de leur revenu national brut aux pays les plus pauvres. Cet objectif n'a pas été atteint en 2010, selon un rapport publié par les grandes ONG européennes – dont 11.11.11 pour la Belgique. L'aide publique au développement plafonne, en effet, à 0,46 %. Dans ce contexte marqué par la crise de la dette publique, plusieurs États ont revu à la baisse leurs engagements de solidarité internationale. Les meilleurs élèves sont : le Luxembourg (1,09 %), la Suède (0,97 %), le Danemark (0,9 %), les Pays-Bas (0,81 %).

La Belgique (0,64 %) figure en 5^{ème} position juste devant la Grande-Bretagne (0,56 %) ou la Finlande (0,55 %). Mais si la Belgique réalise un assez bon score, la composition de l'aide reste toutefois « interpellante » selon les ONG. En effet, une part trop importante de l'aide belge est encore réalisée au moyen d'annulation de dette. Cette année, 416 millions d'euros de remises de dette pour la République démocratique du Congo ont été comptabilisés. L'aide gonflée belge est à environ 510 millions d'euros en 2010 : en plus des remises de dette,

on y compte en effet la prise en charge des réfugiés et les frais des étudiants. De nouveaux engagements politiques forts seront nécessaires si notre pays veut rester sur une progression et atteindre son objectif en 2011.

Documentaire Le film « Cheminots » en première à Liège

Initié par le comité d'entreprise SNCF de la région Provence Alpes Côte d'Azur (Sud), ce film montre avec précision et sans manichéisme les cheminots dans toute la diversité de leur travail. On voit se dérouler le travail au quotidien et contrairement à ce qu'on pourrait craindre, c'est palpitant. On découvre un chef d'escalaire jonglant avec les téléphones pour assembler des trains malgré le matériel défectueux, un agent organiser une « correspondance sauvage », allant jusqu'à repérer les voyageurs en perdition. On voit à l'œuvre des gens amoureux de leur travail, pleins d'envies et d'imagination, même si la sectorisation, la privatisation rampante sonnent bien mal pour la motivation. Eh oui... Le chemin de fer ne se résume certainement pas à une addition de dysfonctionnements avec grèves, retards, accidents. C'est d'abord une entreprise publique avec des travailleurs motivés et hautement



qualifiés, une mécanique de précision qui transporte quotidiennement des milliers de voyageurs et qui est menacée par les dérives de la privatisation et de l'économie de marché. Après avoir vu ce film de Luc Joulé et Sébastien Jousse auquel a participé le cinéaste Ken Loach et le résistant Raymond Aubrac, vous ne prendrez plus le train de la même manière...

Première du film le 12 septembre, en présence des réalisateurs et de Gérard Gelmini (CGSP Cheminots), au cinéma Le Parc, à Liège (rue Carpay, 20) à 20h. Tarif : 6 € (ou réduction). Diffusion ensuite dans les cinémas des Grignoux de Liège (Le Parc, Churchill, Sauvenière) jusqu'au 5 octobre. Renseignements : www.grignoux.be. Tél. 04 222 27 78.

Charleroi Conférence « La maladie d'Alzheimer »

Le Comité régional intersectoriel des Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s vous invite à participer le 18 octobre dès 9h30, à une conférence : « La maladie d'Alzheimer ». Orateur : Mme Muriel Lachapelle, Référent Alzheimer du CPAS de Charleroi. Lieu : CGSP, rue de Montigny, 42 à Charleroi.

Pour ceux qui le désirent, la conférence sera suivie d'un repas convivial (apéro, porchetta, boisson, dessert,

café) pour 18 €. Inscription : Lili au 071 797 111. Versement sur compte CGSP : BE86 877-2028501-50 avec mention « Porchetta » avant le 4 octobre. Renseignement : Alphonse Vanden Broeck : 0495 340 928.

Luxembourg Congrès statutaire 2012

Le 16 mars 2012 se tiendra le Congrès statutaire de l'Intersectorielle de Luxembourg.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- secrétaire régional intersectoriel :

Olivier Dulon, sortant et rééligible ; - 2 vérificateurs aux comptes et 2 réserves : Nadine Schoentgen, Catherine Malherbe, Robert Schilts et Pierre Monvoisin, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au Règlement d'ordre intérieur de l'Intersectorielle de Luxembourg ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par écrit et par recommandé à Nadège Lamotte, Présidente, rue des martyrs 80 à 6700 Arlon pour le 9 septembre 2011 à 12h.

Derrière le communautaire, une politique de droite

Et voilà les grandes manœuvres en vue de la formation d'un gouvernement relancées ! Le grand marchandage des huit protagonistes restés en lice sur, d'une part, BHV et les régionalisations pour satisfaire les nationalistes flamands et, d'autre part, les économies budgétaires à réaliser sur le dos des classes laborieuses pour satisfaire les aspirations de la droite, va nourrir à nouveau l'actualité politique.

Déséquilibrée donc inacceptable

Déjà, la première note du formateur a été rejetée par les trois organisations syndicales interprofessionnelles du pays car déséquilibrée donc inacceptable. Ce sont, en effet, les travailleurs qui doivent supporter les efforts financiers tandis que les biens nantis et les entreprises s'en tirent avec quelques vagues menaces d'ardoises à régler.

La CGSP avec le front commun syndical des services publics a proactivement sonné l'alarme suite aux mesures destructrices du secteur public comprises dans ce premier jet d'accord gouvernemental. Et ce n'est pas fini... Car le formateur devra revoir sa copie. En réponse à la surenchère d'exigences du CD&V, dopé par la N-VA, il va apporter des « corrections » qui accentueront encore les déséquilibres déjà dénoncés. Car, pour eux, le projet n'est pas assez flamand, ne comporte pas assez d'économies et risque de nuire aux entreprises ! Et le formateur s'aligne.

Mais pour arriver où, en fin de compte ? Déjà, personne autour de la table ne remet en cause publiquement les orientations catastrophiques prises dans la note initiale contre les plus faibles. C'est un très mauvais signal.

Sauver la Belgique, l'État fédéral ? L'image est belle mais tellement loin de la réalité. Don Quichotte contre les moulins à vent.

Face à la mollesse de certains élus se revendiquant de gauche, il serait sot de croire que les travailleurs seront épargnés pour la suite des négociations et surtout que cette réforme de l'État soit la dernière. Car les résolutions de congrès de la N-VA le mentionnent explicitement. C'est l'indépendance de la Flandre qui est visée. Il n'est donc plus question de rechercher une répartition de pouvoirs et de compétences entre régions, communautés et fédéral mais de vider complètement ce dernier niveau de toute compétence.

Les premières propositions du formateur en matière de rééquilibrages budgétaires des trois régions et du fédéral sont déjà largement défavorables à Bruxelles et surtout à la Région wallonne. Et cela risque de continuer.

Vouloir à tout prix réussir là où tout le monde a échoué aura un coût social et politique énorme, impayable, car les orientations retenues sont peu crédibles et politiquement suicidaires pour le PS.

C'est de très mauvais augure pour les élections futures.

Une politique suicidaire

La fragilité du CD&V, toujours à la remorque de la N-VA, et son instabilité politique posent un gros problème. Les élections communales de 2012 sont en vue. La N-VA veut remporter une victoire éclatante et surtout se constituer un large réservoir d'élus locaux car, paradoxalement, ce parti dont le fonds de commerce est la « nation flamande » n'a aujourd'hui que très peu d'assises locales, au contraire du CD&V.

Sans la N-VA à ses côtés, le CD&V aura-t-il l'audace de signer un accord de gouvernement à la veille des élections communales ? Ou fait-il semblant d'accepter de négocier pour temporiser et provoquer l'organisation d'élections fédérales, en même temps que les communales de 2012, dans l'espoir de limiter ses pertes ?

À partir des coulisses, la N-VA attend impatiemment la publication des premières mesures de l'accord pour les trouver trop favorables aux francophones, trop défavorables aux entreprises, trop laxistes dans les restrictions et économies sur la sécurité sociale, ... La chanson est déjà connue.

Le formateur bâtit donc sur du sable, sauf en ce qui concerne les mesures de régression sociale que personne autour de la table ne conteste et qui ont toutes les chances de perdurer et de résister à la prochaine crise institutionnelle.

À coup sûr, les prochaines majorités en Flandre seront à droite. En Wallonie et à Bruxelles, aussi ?

En tout cas, le PS risque d'être la victime des prochains scrutins. De gouvernement en gouvernement, il accumule les prises de responsabilité dans des mesures de droite et antisociales : pacte des générations, réforme des pensions, intérêts notionnels, ...

Les nouveaux sacrifices consentis par le formateur aujourd'hui sur le dos des plus faibles, sur son électorat, ne vont rien sauver de manière définitive sur le plan institutionnel mais vont, pour longtemps, provoquer souffrances et régression sociale. Ils sont d'autant plus inacceptables !

Accord sur BHV ou pas, seule la droite gagne dans ce jeu de dupe.

Gageons que les syndicats ne laisseront pas ce scénario se dérouler tel quel.

En tout cas, la CGSP y veillera.

*Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale*

Note Di Rupo : la régression est en marche

Le 4 juillet, le couperet est tombé. En remettant sa « note » en tant que formateur royal, le socialiste Elio Di Rupo a visé le consensus unanime des partis politiques afin d'ébaucher les négociations en vue de la formation d'un gouvernement fédéral. Mais à quel prix ! C'est la tête des travailleurs et des allocataires sociaux que le formateur a offerte sur un plateau aux partis de droite et nationalistes.

2010-2011

En Belgique, une crise institutionnelle



22 avril 2010

Yves Leterme remet la démission de son gouvernement au Roi après que les libéraux de l'Open VLD aient décidé de quitter la majorité en exigeant une solution rapide à la scission de BHV.

13 juin 2010

Les élections anticipées voient le triomphe de la N-VA en Flandre et celui du PS en Wallonie.

17 juin 2010

Bart de Wever est nommé informateur.

8 juillet 2010

Elio Di Rupo est nommé préformateur afin de dégager « plus de convergences ».

29 août 2010

Après une nouvelle revendication inattendue de la N-VA, Elio Di Rupo remet sa démission au Roi qui la tient en suspens mais qui l'accepte le 3 septembre.

4 septembre 2010

Le Roi lance un duo communautaire de médiateurs afin d'apaiser les tensions : André Flahaut (PS), président de la Chambre et Danny Pieters (N-VA), président du Sénat.

4 octobre 2010

La N-VA claque la porte des négociations.

8 octobre 2010

Bart de Wever est nommé « clarificateur ».

Que de promesses : « *La rigueur, oui ; l'austérité, non !* », « *La note ne sera ni de droite ni de gauche* », « *On ne touchera pas à la solidarité* ». La lecture de la note du formateur les a toutes balayées du revers d'une main droite gantée de fer. En offrant des garanties aux partis de droite et au patronat – qui se sont empressés de saluer cette note – le formateur rassure certes le landernau politique sur les « bonnes intentions » du PS et endosse les politiques antisociales exigées par l'Europe, les marchés financiers et la droite belge chapeauté par le nationalisme flamand. Mais il fait porter l'essentiel de l'austérité sur le dos des travailleurs et des allocataires sociaux.

Sous le diktat des marchés

En effet, la note d'Elio Di Rupo contient tous les ingrédients d'un vrai programme de gouvernement d'ultra-droite. On y retrouve aussi bien la chasse aux chômeurs, la diminution progressive des allocations de chômage, le rabotage du budget des soins de santé, la limitation des droits au crédit-temps et à l'interruption de carrière, le relèvement de l'âge de la prépension, les attaques sur les pensions du secteur public, le gel des dotations publiques, les cadeaux aux PME, aux entreprises... et même des accents sécuritaires !

Des mesures copiées des recettes néolibérales qui sont à l'origine de la crise financière et économique et des difficultés budgétaires auxquelles notre pays, aussi, est confronté. La mise en œuvre de ce programme va non seulement accentuer les injustices sociales mais aussi plomber la timide reprise économique.

Tout se passe comme si on restait incapable de tirer les leçons qui s'imposent de la crise financière, en démantelant les services publics et les

filets de la sécurité sociale, sans s'attaquer aux véritables causes des problèmes, et qu'on gardait des œillères sur le risque de récession qui menace. Cet aveuglement confine à l'amnésie si l'on veut bien se souvenir que le PS a aussi gagné les élections de 2010 sur un programme... (voir encadré p. 7)

Une note totalement déséquilibrée

Toutes ces mesures sont prévues sur une base concrète et chiffrée. Par contre, les quelques mesures qui peuvent gêner la droite sont énoncées mais restent dans le flou total quant à leur application. Ainsi, la contribution des grandes fortunes n'est envisagée que pour deux ans ; la taxe sur les opérations boursières est plafonnée ; la contribution du secteur bancaire est indéfinie. Et rien de précis n'est annoncé pour valoriser la rente nucléaire...

Quant au renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et sociale, la note est d'une rare hypocrisie ! En effet, comment renforcer la lutte contre les fraudes fiscales et sociales en gelant les dotations publiques – donc l'emploi – alors qu'on sait qu'outre l'absence de volonté politique, les administrations concernées manquent déjà aujourd'hui de moyens pour accomplir leur mission ? Ces mesures constituent un vœu pieux, une sorte de dédouanement face aux dispositions concrètes qui agressent les plus faibles de notre société.

L'absence de montants prévus ou de précisions sur la responsabilisation accrue des banquiers, un taux minimum d'impôt des sociétés, la lutte contre la fraude fiscale, les conditions aux subsides à l'emploi de qualité... cache mal le « deux poids, deux mesures » dans la contribution à la résorption du déficit public entre les

travailleurs et les allocataires sociaux, qui passent à la caisse, et les banquiers, les actionnaires ou encore les grosses entreprises comme Electrabel qui ne seraient que peu, voire pas sollicités...

Dans le détail

Sus aux pensions du secteur public !

→ Ce que dit la note (p. 50)

« Une réforme de long terme pour supprimer les incohérences du système des pensions du secteur public, sans toutefois toucher les pensionnés actuels. »

À cette fin, quatre mesures sont proposées pour les pensions publiques :

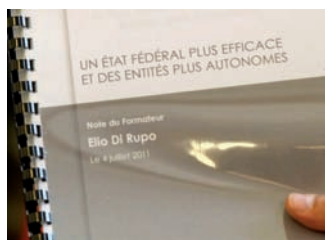
- *augmenter le nombre d'années de carrière nécessaires pour prendre une retraite anticipée.* Cette durée minimum de carrière, qui est actuellement de cinq ans, passera progressivement d'ici 2020 à 35 ans ;
- *revoir le calcul de la pension de certains régimes spéciaux* en alignant les régimes plus favorables sur le tantième 1/48e. Une pension complète correspondra donc à une carrière de 36 ans contre 17 ans actuellement pour le régime le plus favorable. La mesure concerne tous les nouveaux entrants dans la fonction publique ;
- *calculer progressivement la pension des agents publics sur la base du traitement des dix dernières années de carrière*, au lieu des cinq dernières années. La mesure concernera les personnes qui seront engagées dans la fonction publique à l'avenir ;
- *permettre aux fonctionnaires qui le souhaitent de travailler au-delà de 65 ans*, comme c'est déjà le cas dans le secteur privé, pour autant que l'employeur marque son accord.

→ Ce que pense la CGSP

La CGSP s'est montrée proactive. Ayant eu vent des intentions du formateur, elle a, avec le front commun syndical, réagi par communiqué de presse avant même la sortie officielle de la note. La péréquation des pensions

s'applique maintenant tous les deux ans. Lorsque les dépenses liées aux pensions du secteur public augmentent, c'est essentiellement dû à l'augmentation du nombre de pensionnés. Manifestement, le projet vise à compenser cette évolution par une diminution des montants des pensions.

La modification de la manière de calculer les pensions est une mise en cause du **principe du salaire différé** qui constitue la base de la pension publique : en quelque sorte un rat-



trapage, puisque, à qualification égale, un agent statutaire du secteur public est moins bien rémunéré que son collègue du privé.

Dès lors, il ne serait pas logique qu'on rabote les pensions publiques alors que, dans le même temps, pour le régime des travailleurs salariés on vise à réaliser des adaptations à l'évolution au bien-être. Il est contraire à la plus élémentaire des vérités de prétendre que le secteur public bénéficie d'avantages et de pensions exorbitantes.

Le calcul des pensions doit donc continuer à s'établir sur la base des cinq dernières années de travail (en tout cas les meilleures) comme nous souhaitons qu'il se fasse dans le secteur privé.

Le système des pensions du secteur public constitue un bon régime : ce ne sont pas les pensions du secteur public qui sont trop élevées, ce sont les pensions du secteur privé qui sont trop basses. C'est reconnu sur le plan européen par les statistiques et c'est d'ailleurs pour cette raison que des problèmes de pauvreté frappent très souvent les pensionnés du régime général.

Le secteur public est attaqué sur tous les fronts

→ Ce que dit la note (p. 16)

« Gel pendant 2 ans des frais de personnel et de fonctionnement des administrations publiques, gel des dotations publiques. »

18 octobre 2010

La note De Wever est jugée « inacceptable » par les francophones qui y voient une copie conforme du programme de la N-VA.

21 octobre 2010

Le Roi nomme un nouveau conciliateur en la personne du socialiste flamand Johann Vande Lanotte.

25 décembre 2010

La Belgique vient de battre le record de la plus longue crise politique.

6 janvier 2011

Le compromis avancé par Vande Lanotte est rejeté par la N-VA et le CD&V. Le socialiste flamand remet sa démission au Roi qui, d'abord, la refuse mais l'accepte le 26 janvier.

2 février 2011

Le Roi appelle Didier Reyniers au Palais et le charge d'une mission d'information.

2 mars 2011

Après l'échec de Didier Reyniers, le Roi nomme un cinquième médiateur : le président du CD&V, Wouter Beke. Il jettera l'éponge le 12 mai.

16 mai 2011

Le Roi nomme Elio Di Rupo formateur.

4 juillet 2011

Le formateur remet sa note au Roi. Elle est rejetée par la N-VA.

20 juillet 2011

Le Roi tape du poing sur la table et demande à chacun « des concessions ». Le CD&V dit oui aux négociations.

16 août 2011

Après la pause, huit partis entament des négociations.



4 années de crises en Europe et dans le monde

Été 2007

Crise bancaire aux USA et Royaume-Uni. Les bulles spéculatives (immobilière, subprimes) éclatent. Les banques sont en difficulté, nationalisations (Northern Rock au Royaume-Uni). En Europe continentale, le sentiment général est que l'Europe n'est pas concernée, les « *fondamentaux sont différents* », dit-on.

Décembre 2007

La récession débute aux USA et se propage sur le continent européen en 2008.

Septembre 2008

Crise bancaire II. Cessation de paiement d'établissements aux USA, faillite de Lehman Brothers. Les gouvernements du Benelux secourent Fortis (11 milliards € dont 4,7 pour la Belgique). Les Pays-Bas recapitalisent ING (10 milliards €)...

Octobre 2008

Sommet de Paris (Zone Euro). Plan de sauvetage du système bancaire de près de 1.700 milliards d'€ avec garanties des prêts interbancaires et/ou recapitalisation des banques.

Sommet UE. Les 27 prévoient de renforcer l'encadrement des agences de notation et d'améliorer les règles protégeant les dépôts des épargnants. Ils recommandent de revoir le dispositif des parachutes dorés ou stocks options. Pas de détail.

Décembre 2008

Sommet UE. Plan de relance économique.

Juin 2009

Sommet UE. Création d'une nouvelle architecture de surveillance financière avec un Comité européen du risque systémique et trois nouvelles autorités.

Janvier 2010

En Grèce, budget d'austérité, avec gel des salaires publics, des pensions et augmentation de la fiscalité. En Espagne, premier plan d'austérité (50 milliards).

→ Ce que pense la CGSP

Partout en Europe, des réductions spectaculaires des moyens de fonctionnement des entités publiques sont appliquées. Pareillement, la note Di Rupo, en gelant les budgets des ministères et en refusant l'indexation pendant deux ans, met en péril le service au citoyen belge. Dans la même logique, des diminutions d'emploi inacceptables sont annoncées alors que l'expérience de la crise récente nous a appris qu'un secteur public fort a déjà témoigné de la capacité d'amortir l'impact socialement négatif des crises économiques. Comment peut-on envisager un système social et démocratique cohérent sans secteur public fort ?

A contrario, il est évident que la droite entend réduire le secteur public à ses seules fonctions régaliennes. Sans contrôle social, fiscal, alimentaire, etc., toutes les fraudes deviennent possibles. C'est du pain béni pour les bénéficiaires des entreprises, par ailleurs protégées d'éventuels mouvements sociaux par le renforcement des aspects sécuritaires.

Force est donc de constater que ce qui est envisagé aujourd'hui c'est de fragiliser le secteur public pour répondre à des exigences économiques ou communautaires.

Pour reprendre une formule souvent usitée, « *La paix communautaire ne peut se faire au détriment de la paix sociale* » !

Allocations familiales

→ Ce que dit la note (p. 85)

« *Transfert des allocations familiales aux Communautés.* »

→ Ce que pense la CGSP

Aussi graves qu'elles puissent être, ces mesures ne constituent que la partie visible d'un iceberg de difficultés sociales dans le secteur public. Tous les problèmes qui résulteront des communautarisations et régionalisations vont se multiplier et s'accumuler. Ainsi, la communautarisation des allocations familiales. Aujourd'hui, du personnel statutaire fédéral s'affaire à leur paiement au sein d'une organisation fédérale, dans des bâtiments fédéraux. Passés aux communautés, com-

ment vont se gérer ces dossiers ? Où ? Par qui ? Que vont devenir les agents en place ? On ne sait même pas quel sera le statut réel des structures communautarisées ! Communautaires ? Paracommunautaires ? Privatisées ?

C'est d'autant plus inquiétant que seuls 90 % des moyens actuellement disponibles au fédéral seront transférés pour accomplir le même travail. Ce montant tombe même à 80 % pour le transfert de compétences régionales en matière d'emploi.

Tous ces problèmes vont apparaître dans le secteur public derrière la note du formateur.

La mise en concurrence des Régions

→ Ce que dit la note (p. 32)

« *Les nouveaux mécanismes de financement des entités fédérées et la répartition des recettes fiscales entre les entités fédérées et l'État fédéral consisteront en un accroissement important de l'autonomie fiscale des Régions, tant à l'impôt des personnes physiques qu'à l'impôt des sociétés.* »

→ Ce que pense la CGSP

Non seulement, la solidarité fédérale est mise en cause dans un certain nombre de domaines importants comme la sécurité sociale, mais le pouvoir fédéral risque de ne plus disposer des moyens suffisants pour accomplir ses missions, notamment en ce qui concerne les défis du vieillissement. D'une manière générale, cette note aura pour conséquence la mise en concurrence des Régions entre elles. L'autonomie fiscale partielle qu'elle prône ouvre la voie à la concurrence fiscale et salariale entre les Régions.

En savoir plus :

La note de 113 pages intitulée « Un État fédéral plus efficace et des Entités plus autonomes » peut se retrouver sur le site de la Chambre : http://www.lachambre.be/kvvvc/pdf_sections/home/110704_NOTE%20DE20BASE%20FORMATEUR%20DEF.pdf

Allocations chômage

→ Ce que dit la note (p. 39)

« La dégressivité du chômage sera accrue avec une simplification du système. »

→ Ce que pense la CGSP

Les mesures drastiques sur la dégressivité des allocations de chômage toucheront davantage les Wallons puisque statistiquement, les demandeurs d'emploi de longue durée sont plus nombreux en Wallonie que dans les autres Régions. L'extension du contrôle de la disponibilité aux chômeurs de 58 ans va également frapper davantage la Wallonie car les chiffres récents montrent que le contrôle sanctionne plus au Sud du pays qu'à Bruxelles ou en Flandre. On peut donc bien parler de « chasse aux chômeurs » et non de « lutte contre le chômage ». Il n'y a pas de quoi se

réjouir du bulletin de sanctions ! Car, derrière les chiffres, c'est une véritable exclusion sociale qui s'opère. L'austérité va rapidement prendre des aspects concrets et pèsera lourd sur les CPAS, les transports, les crèches, les infrastructures scolaires et extrascolaires, les maisons de repos et de soins...

Malheur aux pauvres !

Bref, après les pensionnés, les chômeurs, voilà les plus démunis attaqués par la note du formateur (*voir tableau ci-dessous*). Que ce dernier soit socialiste n'y change rien : le front commun syndical tient à rappeler son indéfectible attachement à un financement conséquent du niveau fédéral en vue d'assurer des services publics de qualité. L'impôt du citoyen doit servir à assurer son bien-être et non à la réparation des politiques foireuses du monde de la finance. ■

Des promesses à la note

Promesses du PS Programme pour les élections fédérales 2010	Note du Formateur du 4 juillet 2011
« Diminuer le coût des soins de santé » (p. 24)	« Réduction de plus de moitié de la norme légale de croissance des dépenses de soins de santé (de 4,5 % à 2 % de croissance réelle par an) jusqu'en 2015 » (p. 16)
« Assurer l'évolution des revenus de remplacement sur le long terme » (p. 40)	« La dégressivité du chômage sera accrue avec une simplification du système » (p. 39)
« Donner plus de moyens aux pensionnés » (p. 42)	« Relèvement de l'âge d'accès à la prépension pour les carrières longues de 58 à 60 ans » (p. 40) « Resserrement de l'accès et de la couverture des régimes de crédit-temps et d'interruption de carrière volontaires » (p. 16) « Réduction de 40 % des enveloppes prévues en 2013 et en 2015 pour assurer la liaison des allocations sociales au bien-être » (p. 17)
« Investir dans l'humain pour faire face aux défis de la Fonction publique de demain » (p. 99)	« Gel pendant 2 ans des frais de personnel et de fonctionnement des administrations publiques » (p. 16)

Mai 2010

Sommet. Mise en place d'un fonds européen de stabilisation (FESF) de 750 milliards d'euros. La BCE autorise l'achat de la dette publique grecque par les banques centrales sur les marchés secondaires. Plans d'austérité au Portugal, Italie (25 milliards €) et Espagne (15 milliards €).

Juin 2010

Sommet. Les 27 avalisent la refonte du pacte de stabilité et une réforme de la gouvernance européenne.

Septembre 2010

La Commission européenne présente un plan pour renforcer la discipline budgétaire dans la Zone euro. À la clé : augmentation de l'âge de la retraite et suppression de l'indexation automatique des salaires.

Octobre 2010

Sommet UE. Plan de discipline budgétaire et projet de création d'un Fonds de sauvetage permanent (détails reportés à décembre).

Décembre 2010

Sommet. Les 27 décident la révision du Traité pour créer le Fonds permanent et le doublement progressif du capital de la Banque centrale européenne.

Mars 2011

Séisme au Japon et accident nucléaire de Fukushima. Sommet. Adoption d'un Pacte pour l'Euro, avec coordination économique renforcée, surveillance commune des budgets nationaux, mise sous surveillance de l'évolution des salaires (cf. indexation), des retraites et des dépenses de santé. Création d'un mécanisme européen de stabilité.

Juin 2011

La note de la Grèce est abaissée à CCC par Standard & Poor's. Nouveau plan d'austérité et privatisations.

Juillet 2011

Sommet Zone euro. Mise en place du Fonds européen de stabilisation financière et participation, non fixée, des banques privées.

Août 2011

La note des États-Unis est abaissée à AAA+. Chute mondiale des bourses.

Camarade, ne vois-tu rien venir ?

« Je ne vois rien que le gouvernement qui louvoie et l'Europe qui foudroie ». Ainsi pourrions-nous dévoyer cette réplique du conte de Perrault, Barbe bleue, pour évoquer la longue et difficile formation d'un gouvernement dans notre pays et l'acharnement de la Commission européenne à imposer ses orientations néolibérales, notamment à l'égard de la Grèce, qui déjà portent préjudice aux services publics. Mais si nous sommes syndicalistes, ce n'est pas pour nous résigner ! J'espère que le calme relatif de la période estivale et les congés qui l'accompagnent vous auront permis, affiliés et militants de la CGSP, de reprendre les forces nécessaires pour s'impliquer sur les chantiers qui nous attendent dès cette rentrée.

Congrès statutaire 2012

La plus lointaine sera un moment important pour l'avenir de notre interrégionale puisqu'il s'agit de son congrès statutaire. Celui-ci se déroulera les 5 et 6 juin 2012 au Résidence Palace, joyau de l'Art-déco et du patrimoine architectural bruxellois implanté au beau milieu du quartier des institutions européennes. Tout un symbole. Outre le rapport d'activités 2008-2012 et les perspectives 2012-2016, il permettra, à la suite des congrès des différents secteurs, de renouveler les divers mandats au sein de notre interrégionale.

Avec la volonté d'assurer une meilleure défense de ses affiliés, l'IRB entend poursuivre la modernisation des services de la CGSP et développer son expertise en termes de formation syndicale, de commissions paritaires ainsi que par rapport à l'Europe où beaucoup d'orientations sont prises qui auront des conséquences sur nos services publics. Il convient là d'anticiper pour mieux agir en concertation avec les syndicats des autres pays.

Élections sociales

2012 sera également une année importante pour la démocratie syndicale puisque le mois de mai verra se dérouler les élections sociales qui permettent aux travailleurs d'élire leurs représentants au Comité pour la prévention et protection au travail (CPPT) ainsi qu'au Conseil d'entreprise (CE). Dans la plupart des services publics, la représentativité est



octroyée aux organisations syndicales qui siègent au Conseil national du Travail (CNT).

Cependant certains secteurs ou sous-secteurs ont été en partie privatisés et devront organiser des élections sociales.

Les élections sociales dans ces secteurs sont aussi l'occasion de rappeler leur caractère spécifiquement d'intérêt collectif, d'où l'importance qu'ils restent dans le domaine public.

Enfin un gouvernement ?

Mais le premier défi qui nous attend c'est la constitution éventuelle d'un gouvernement fédéral et l'analyse de son programme. La crise politique belge, et la pression imposée par l'Europe et les marchés financiers sur les perspectives budgétaires nous font craindre des orientations politiques droitières qui toucheront durement

les services publics. Nous devons donc nous préparer à de nouveaux combats et actions.

Enfin, pour nous Bruxellois, tant les évolutions institutionnelles que le refinancement de notre Région-Capitale sont des enjeux majeurs pour son développement et l'avenir de tous.

Restons-y vigilants !

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général IRB-BIG*

Après la pluie ? Le beau temps ?

Après un été pourri et plus d'une année d'affaires courantes, que nous réserve l'automne ?

Suite au « coup de g... » du Roi lors de son discours du 20 juillet, il semblerait que les pourparlers en vue d'une nouvelle réforme de l'État et la constitution d'un nouveau gouvernement fédéral soient enfin sortis de l'impasse...

Mais ne soyons pas trop optimistes, le chemin sera encore long pour aboutir.

Ce qui est certain, c'est que la Fonction publique fédérale changera pour la 5^{ème} fois de Ministre de tutelle depuis 2003, car l'actuelle Ministre de la Fonction publique vient de déclarer qu'elle ne sera plus candidate à un mandat politique, même si son parti devait être membre de la majorité gouvernementale fédérale.

Dans ce contexte, la Fonction publique fédérale sera de nouveau dans la tourmente, le ministre du budget n'a-t-il pas déclaré « les caisses de l'État sont vides ».

Dès lors un assainissement budgétaire se fera dès 2012 (avec ou sans nouveau gouvernement) et les services publics fédéraux risquent d'être à nouveau à la fête.

Pourtant en 2010, dans les départements fédéraux, tous niveaux confondus, il y a eu plus de départs que d'arrivées, entraînant une économie budgétaire de 2 % mais pourra-t-on continuer sur cette lancée sans mettre en péril le fonctionnement même des services ?

D'autres modes de financement de l'État doivent être possibles et les événements douloureux vécus dans les pays du sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Portugal...) devraient clairement remettre en cause le fonctionnement même de l'Europe. Une monnaie unique peut-elle vivre sans un réel gouvernement unique ? Ce gouvernement ne devrait bien sûr pas être la copie conforme du grand frère américain, mais une véritable alternative au tout à l'économie de marché, en se basant sur la longue tradition sociale des pays fondateurs de l'Europe.

L'économie et la finance doivent être des outils au service d'une politique et non l'inverse. Il devient urgent que nos élus reprennent les rênes du pouvoir laissées trop longtemps aux seules mains des économistes et des boursicoteurs.

Quand arrêtera-t-on de tergiverser sur la nécessité d'une taxe sur les transactions financières ? Le prix Nobel d'Économie James Tobin avait déjà lancé cette idée en 1972, cela fait près de 40 ans que le monde politique manquerait de courage !

**Où est
passé
l'argent ?**

Alors si vous devez trouver plusieurs dizaines de milliards pour équilibrer le budget, cherchez la réponse à la question posée par la FGTB Wallonne « Où est passé l'argent ? » et ensuite attaquez-vous aux véritables responsables de la crise et non pas à ses premières victimes que sont les travailleurs ?

R. Vansaingele

SPF JUSTICE

Qui veut d'un service minimum ?

Le service minimum, certains chefs d'établissement, assurément, en veulent, mais pas tous, fort heureusement !

Pour quelles motivations ?

Dans une édition du JT de la RTBF, quel n'a été mon étonnement de voir et d'entendre le responsable de l'école pénitentiaire francophone réclamer le service minimum pour les établissements pénitentiaires, sans en exposer les motivations !

Les directeurs de nos établissements - si le directeur de l'école pénitentiaire s'exprimait en leur nom - n'ont-ils pas de problèmes d'infrastructures, notamment en matière de sécurité (caméras, alarme périphérique, et j'en passe !) ?

Je serais curieux de connaître l'avis des directeurs de Lantin et de Forest, pour ne citer que ceux-là.

De même, il n'y aurait pas de problème quant au cadre du personnel ! Mais alors, d'où vient toute cette frustration perceptible à tous les niveaux ?

Et pourquoi l'application du règlement de travail est-elle rendue si difficile ?

Sauf erreur de ma part, je crois pouvoir affirmer que nos affiliés sont opposés à l'instauration d'un service minimum au sein de nos établissements pénitentiaires.

Aussi, Ministre et Parlementaires, avant de parler de service minimum, nous vous demandons d'avoir un peu de courage pour vous attaquer à la question récurrente jamais résolue de la surpopulation non pas avec des bouts de ficelles, mais :

- par la mise sur pied d'un master plan bis qui tienne la route car celui en cours d'exécution est déjà trop court ;
- par la construction de nouveaux établissements en ayant à l'esprit que ceci ne peut, en soi, constituer l'unique mesure pour juguler la surpopulation carcérale chronique si, dans le même temps, aucune réflexion profonde n'est menée en

matière de détention préventive et de gestion par les TAP des fins de peine.

Avec les tâches supplémentaires demandées aux EPI, les cadres dans nos établissements pénitentiaires ne sont plus du tout adaptés.

J'invite le directeur de l'école pénitentiaire de Marneffe ainsi que la ministre de l'Intérieur, à passer quelques jours à Forest ou à Lantin pour bien comprendre toutes les difficultés que rencontre l'ensemble du personnel des EPI.

Un peu de respect pour le personnel pénitentiaire s'il vous plaît !

Que les conditions de travail s'améliorent, TOUTES, en ce qui concerne l'infrastructure, la sécurité, le cadre et la surpopulation. C'est ce que nous n'avons de cesse de réclamer. Quand tous ces aspects auront été améliorés, je ne doute pas que les mouvements sociaux diminueront.

M. Jacobs

SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS

Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Le titre de cet article est également celui d'un film humoristique américain d'il y a quelques années. Ici, pourtant, pas de quoi rire !

La CGSP a été interpellée, avant les vacances d'été, par la situation difficile rencontrée au sein de la Direction générale du transport aérien du SPF Mobilité et Transports.

Il y a une ambiance dans le « cockpit » !

Il convient de savoir que cette direction qui emploie une grosse majorité des fonctionnaires du SPF est chargée du contrôle des compagnies aériennes qui

utilisent nos aéroports. Aussi de l'agrégation de ces compagnies, et de la mise sur une liste noire de celles qui ne satisfont pas aux normes de sécurité. Son rôle est également de coordonner le trafic aérien avec les autres pays européens. C'est dire que l'enjeu est important pour la sécurité des voyageurs et de l'espace aérien.

Or, il importe que le commandant de bord puisse bien diriger le personnel de cabine.

Nous avons donc été sensibilisés par une atmosphère difficile dans le cadre de cette direction.

Pour ce faire, un courrier a été adressé en juillet dernier au Secrétaire d'État Étienne Schouppe, chargé de la mobilité, afin de tirer la sonnette d'alarme.

P. Minet

SPF SANTÉ PUBLIQUE

L'Institut Scientifique de Santé publique (ISP)

Une restructuration catastrophique de la section « standardisation biologique » ?

En janvier 2011, notre organisation syndicale informait la Direction de l'ISP de la restructuration de la section « standardisation biologique » et notamment du départ de la personne en charge de l'appui administratif et technique vers le dispatching. Ce qui a impliqué un basculement des tâches indispensables qui doivent dorénavant être assumées par le personnel technique (en particulier les laborantins).

Après quelques mois, de nombreux témoignages nous sont parvenus et ont confirmé nos craintes.

Cette situation a eu comme conséquences que le temps que le personnel

technique doit consacrer à des tâches de soutien est autant de temps qu'il ne peut plus réserver aux tests mais le nombre de tests de laboratoire que ce personnel, qui travaille en sous-effectif (1/2 temps, congés de maternité, etc.) doit réaliser, reste, lui, constant.

Ces changements ont eu un effet démotivant sur l'ensemble du personnel de la section et ont débouché sur des tensions inutiles et parfois graves (harcèlement moral d'un travailleur).

Notre organisation a donc demandé à la Direction de prendre en urgence les mesures structurelles qui s'imposent en déchargeant le personnel technique de ces tâches de soutien dans les laboratoires. Sans ces mesures le personnel de la section devra continuer à supporter une charge de travail intenable et difficilement planifiable, ce qui est évi-

demment contraire aux objectifs de l'ISP et au bien-être au travail de son personnel.

Par ailleurs, nous avons également reçu des témoignages identiques de travailleurs d'autres directions opérationnelles relatifs aux effets négatifs de cette politique du « toujours demander plus » mais sans fournir l'appui en personnel indispensable.

Cette situation sera, bien entendu, prise en compte par notre organisation avant de prendre position en ce qui concerne le plan de personnel.

Notez que la concertation relative au règlement de travail a repris et poursuit son cours.

J-P. Van Autrève et F. André

Assemblée générale

Le Sous-secteur Santé publique a tenu le 30 juin dernier son assemblée générale ordinaire annuelle.

Les changements intervenus au sein du Comité technique Bruxelles, du Comité technique fédéral ainsi qu'un rapport d'activités de l'année écoulée ont été présentés aux affiliés.

Sans surprise, la négociation du règlement de travail de l'ISP et le sort des travailleurs des personnalités juridiques en ont fait partie, et demeurent toujours, des dossiers brûlants.

Invités lors de cette assemblée, nos Camarades Didier Coeurnelle et Liliane Defays du sous-secteur Sécurité sociale ont présenté aux affiliés l'introduction de l'application du « Dynamic Office » par le SPF Sécurité sociale. La

discussion a montré que ce système présente des inconvénients non négligeables pour les travailleurs et qu'il ne peut, de toute façon, s'appliquer qu'accompagné de diverses autres mesures d'organisation du travail renforçant la flexibilité des travailleurs : par exemple le télétravail pouvant aller jusqu'à trois jours ou la possibilité de ne plus devoir pointer, et ce au bénéfice final surtout de l'Autorité.

Enfin, le Président du sous-secteur a rappelé l'importante échéance que constituera le renouvellement des instances du sous-secteur au début de 2012. Dès la rentrée, le comité déterminera les dispositions qui permettront une participation maximale des affiliés à cet événement important de la démocratie syndicale. Une fois les modalités du vote fixées, un appel à

candidature sera lancé au sein du sous-secteur.

Nous profitons enfin de cet article pour remercier, au nom du sous-secteur, notre Camarade Louis Van Roie pour ses nombreuses années de militantisme syndical, que ce soit au sein du SPF ou dans les instances de l'ASBL Service social. Nous sommes certains que Louis fera un excellent usage de sa retraite mais qu'il sache que son engagement et sa présence manqueront à tous ses camarades !

J-P. Van Autrève et F. André

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Contrairement à la Nature, Pieter De Crem n'a pas horreur du vide

On a beau retourner le problème dans tous les sens, personne n'a encore trouvé de solutions réalistes pour éviter les problèmes auxquels la Défense devra bientôt faire face, car le coup fatal porté par la politique menée par l'actuel ministre de la Défense se fera ressentir plus rapidement que prévu, que ce soit au niveau des effectifs ou au niveau des investissements.

Les investissements

Un petit graphique vaut parfois mieux qu'un long discours... et tout ce que Pieter De Crem a bien voulu laisser croire s'envole alors en fumée. En répétant à qui veut bien l'entendre que notre Armée est redevenue « un partenaire petit, mais fiable », il a omis sciemment de dire pendant combien de temps elle resterait fiable. L'absence d'investissements depuis près de quatre ans est une situation inédite et qui aura des répercussions catastrophiques en termes d'équipement et d'opérationnalité, d'autant que les missions s'enchaînent et usent le matériel à une vitesse imprévue. Jouer dans la cour des grands a un coût...

(voir tableau 1)

Les effectifs

Contre toute attente, et sans tenir compte des recommandations de l'État-major, le ministre De Crem a autorisé le recours à la SVP (suspension volontaire des prestations) pour la quatrième fois consécutive. Pour l'année 2012, même si c'est moins que les 1 500 places des années précédentes, à nouveau 750 militaires pourront quitter la Défense s'ils sont à moins de cinq ans de l'âge légal de la mise à la pension. Combiné aux départs par limite d'âge, comme on peut le voir sur le tableau 2 ci-contre, et tenant compte que chaque année

68 % des 1 200 à 1 300 jeunes recrutés quittent le Département au cours des six premiers mois, on est en droit de s'attendre à ce que les effectifs ne puissent plus être maintenus à 30 000 militaires.

Fin de la crédibilité

La crédibilité d'un pays membre de l'OTAN se mesure à deux critères essentiels ; l'investissement en matériel et la participation aux opérations. Pour l'instant, faute de budget, l'Armée se rabat sur la deuxième option, montrer une timide présence sur le terrain tant que faire se peut... Au vu des données ci-dessus, ce ne sera bientôt plus ni l'un, ni l'autre, faute de matériel et de personnel !

Évolution globale des effectifs

Si la tendance se confirme, la Défense devra encore faire de lourds sacrifices budgétaires, malgré les mises en garde du Chef de la Défense depuis le début de cette année. Le mauvais bulletin pour manque de planification attribué par l'OTAN en juillet 2011 au Bataillon des Chasseurs ardennais de Marche-en-Famenne est l'arbre qui cache la forêt... Si le budget est encore revu à la baisse, la seule solution sera de réduire une fois de plus les effectifs (sous le rang d'Officier, évidemment !). Aujourd'hui, un militaire sur six est un Officier. Demain, un sur quatre le sera. Fermer d'autres installations deviendra inéluctable. Par exemple, la Défense n'est pas en mesure de financer les travaux d'infrastructure prévus pour accueillir les nouveaux A400M en 2019 (150 Mio €). Or, en termes d'infrastructures, 2019 c'est demain. Une autre restructuration

est donc déjà à prévoir et l'on sait déjà qui en supportera le coût.

(voir tableau 3)

P. Descy

Tableau 1



Tableau 2



Tableau 3



SECTEUR XVII - La rentrée sera chaude !!!

La convention sectorielle 2011-2012. Trop c'est trop !

Joindre les deux bouts, voilà la dure réalité d'une partie des travailleurs de la Communauté française et particulièrement des agents du niveau 3.

La CGSP s'était donc attachée à négocier une revalorisation salariale de tous les niveaux mais plus particulièrement des niveaux les plus bas.

Baladés de réunion en réunion par le Cabinet Nollet, les organisations syndicales se sont retrouvées devant des propositions des plus fantaisistes (certaines d'ailleurs n'apparaissent dans aucun des cahiers revendicatifs). Nous retiendrons, entre autres, un budget de 583 000 € que l'Autorité souhaitait affecter à l'école d'administration, projet pour lequel, faut-il le rappeler, la CGSP avait dit **NON** et qui ne devait pas avoir d'impact budgétaire parait-il...

L'Autorité, sous la pression, accepte d'affecter ce montant au salarial.

Oui, mais... Nous ne réclamions qu'un effort de 185 000 € supplémentaires pour augmenter de 200 € (au

lieu des 120 proposés) la partie forfaitaire de la prime de fin d'année.

Non !!! En lieu et place, c'est une augmentation ridicule de la valeur faciale des chèques-repas.

Attention Camarades !

- Chèques-repas = seulement les prestations
- Maladie, pause-carrière, ... = rien et demain la Communauté française peut décider de les supprimer. Une augmentation salariale, si minime soit-elle, entrera dans le calcul de votre pension, les chèques-repas. **Non !**
- Devant des propositions quantitatives minimalistes qui ne sont que des leurres pour les travailleurs, la CGSP et le SLFP ont refusé de signer le protocole et nous avons déposé un préavis de grève.

Dès la rentrée, la CGSP organisera des Assemblées générales, pour toutes les régionales (voir calendrier ci-dessous). Chaque affilié(e) sera personnellement invité.

Nous comptons sur votre participation massive.

Nous devons réagir et décider ensemble de la meilleure façon de le faire.

Nous vous donnerons, à cette occasion, le contenu complet de la convention et répondrons à vos questions.

Il faudra que nous soyons ensemble pour être plus forts.

Dates et lieux des assemblées

- Lundi 12 septembre 2011 à 9h30
CGSP - Régionale de Namur
Rue de l'Armée Grouchy, 41
à 5000 Namur
- Lundi 12 septembre 2011 à 14h
FGTB - Rue de Fonteney Maroy, 80
à 6800 Libramont
- Mardi 13 septembre 2011 à 9h30
CGSP - Régionale de Bruxelles
Rue du Congrès 17/19 à 1000 Bruxelles
- Mercredi 14 septembre 2011 à 9h30
CGSP - Régionale de Mons-Borinage
Rue Lamir, 18/20 à 7000 Mons
- Mercredi 14 septembre 2011 à 14h
CGSP - Régionale de Charleroi
Rue de Montigny, 42 à 6000 Charleroi
- Jeudi 15 septembre 2011 à 9h30
CGSP - Régionale de Liège
Place Saint-Paul, 9-11 à 4000 Liège

M. Jacobs et L. Lemauvais

SECTEUR IX - PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (PAPO) - Signature de l'accord

Ce jeudi 26 mai 2011, la CGSP-AMiO PAPO a signé l'accord présenté par le KERN de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Nous relevons principalement l'augmentation de 80 € de la programmation sociale en 2012, ce qui portera le montant de cette augmentation à **200 €** pour 2011 et 2012.

Au moment de rédiger cet article, nous ne comprenons toujours pas la

position de la CSC Services Publics qui, elle, a signé le protocole alors que nous étions convaincus de pouvoir encore obtenir quelque chose au niveau salarial. Ce qui nous fait dire que le vert associé à la CSC a viré au jaune mais qu'elle profitera des actions organisées par le Front commun des personnels de l'Enseignement.

Concernant les actions, nous nous devons de vous remercier et de vous féliciter pour votre présence massive

lors des piquets de grève ainsi qu'à la manifestation qui s'est tenue le 5 mai dernier à Liège, sans quoi il n'y aurait pas eu cet accord du 26 mai 2011.

À tous nous vous disons encore mille fois merci pour votre présence et merci aussi d'y avoir cru à l'inverse des « jaunes ».

M. Jacobs et M. Bex

COMITÉ INTERRÉGIONAL WALLON DU 21 JUIN 2011

Conformément aux dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Interrégionale wallonne du secteur AMiO, un comité interrégional wallon s'est déroulé le 21 juin dernier à Beez.

Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour dont trois nécessitèrent la transformation de ce comité en **congrès extraordinaire**, à savoir :

1. Modifications statutaires

Toutes les modifications au Règlement d'Ordre Intérieur de l'Interrégionale wallonne du secteur AMiO soumises au comité interrégional ont été adoptées à l'unanimité ; citons notamment la modification de l'article 4.6. qui impose désormais que le président et chaque vice-président de l'interrégionale wallonne du secteur AMiO, soient issus de niveaux de pouvoirs politiques différents (régional, communautaire, fédéral).

2. Partie élective

Élection d'un(e) vice-président(e)

Suite à l'appel à candidatures lancé auprès des régionales, une seule candidature est parvenue au secrétariat de l'IRW AMiO, celle de la camarade **Maria Bongiovanni, Secrétaire régionale de Namur**. Conformément aux dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur, celle-ci fut **élue par acclamation**.

Élection d'un(e) vérificateur(trice) aux comptes

Suite à l'appel à candidatures lancé auprès des régionales, une seule candidature est parvenue au secrétariat de l'IRW AMiO, celle du camarade **Yvan Duez de la régionale de Mons**. Conformément aux dispositions du

Règlement d'Ordre Intérieur, celui-ci fut **élu par acclamation**.

3. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur du comité technique interrégional SPW

Suite à la fusion des deux ministères wallons (MRW et MET) qui a entraîné la création du Service Public de Wallonie (SPW), un comité technique interrégional SPW devait être créé et son Règlement d'Ordre Intérieur devait être adopté. *Le comité technique a été créé le 7 juin 2011 par le bureau interrégional wallon et son Règlement d'Ordre Intérieur a été approuvé par le comité interrégional du 21 juin 2011.*

Autre point abordé lors du Comité interrégional wallon :

Celui-ci avait trait aux synergies à mettre en place entre l'interrégionale wallonne du secteur AMiO et le secteur Admi.

En effet, sur plusieurs dossiers et négociations importants, les secteurs Admi et AMiO sont appelés à se concerter et à définir une position commune face à nos employeurs. La Région wallonne, dans le cadre du Comité de secteur XVI, la Communauté française (on dit aujourd'hui la Fédération Wallonie-Bruxelles), dans le cadre du Comité de secteur XVII, ainsi que le Comité B pour les ministères et OIP fédéraux, voilà autant de lieux de négociation et de concertation syndicales où nos secteurs respectifs doivent s'exprimer d'une seule voix ; c'est ce que nous faisons au quotidien.

Pourtant, et de manière à formaliser plus encore notre collaboration, nos instances wallonnes - secteur Admi et IRW AMiO - ont décidé d'intensifier leurs contacts et de les formaliser plus précisément.

Ci-dessous, le protocole d'accord est reproduit dans son entièreté ainsi que l'accord concernant le Comité de secteur XVI ; celui du Comité de secteur XVII est en discussion avec nos camarades concernés de l'interrégionale de Bruxelles.

Par ailleurs et comme exemple concret de collaboration sur le dossier de la convention sectorielle du Comité de secteur XVII, nous publions un article dans les deux « Tribune » (AMiO et Admi) concernant l'appel à participer à des assemblées générales dans toutes les régionales francophones.

Tout ceci a pour objectif d'être toujours plus efficace et cohérent dans nos démarches au bénéfice de nos affiliés.

Déclaration de principe de collaboration entre le secteur CGSP Admi et l'aile wallonne du secteur CGSP AMiO (IRW AMiO CGSP)

(Approuvé par le BEW du secteur Admi du 17 mai 2011, par le Bureau de l'IRW AMiO du 7 juin 2011 et ratifié par le comité interrégional wallon du secteur AMiO du 21 juin 2011).

Préambule

Les deux secteurs¹ décident de renforcer leur collaboration afin de mettre en place le contre-pouvoir le plus efficace possible dans l'intérêt des affiliés de nos deux secteurs².

Leur collaboration pourra être élaborée à tous niveaux et pour tous dossiers qu'ils jugeraient utile dans la sphère de leurs compétences.

À cet effet, des Comités syndicaux Admi-IRW AMiO pourront être créés.

Cette déclaration concerne les instances wallonnes.

Les collaborations peuvent aussi voir le jour au niveau régional.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, elle pourra évoluer au fur et à mesure des accords bilatéraux établis entre eux.

I. Finalités :

Étant donné qu'il est indispensable :

- de définir la position de la CGSP dans chaque Comité de négociation et concertation commun aux 2 secteurs, dans le respect de chaque secteur ;
- de présenter au sein des instances CGSP des autres régions (Bxl et NL) une position wallonne concertée ;
- de faire valoir face à l'Autorité la position de la CGSP ;

Nous décidons, pour atteindre ces objectifs, de mettre en place au niveau wallon des instances communes permettant de nous concerter efficacement.

II. Principes de fonctionnement

La règle du consensus prévaut en toutes circonstances ; à défaut, les instances statutaires des deux secteurs restent souveraines.

Ces instances communes établissent un règlement d'ordre intérieur,

approuvé par chaque secteur³, prévoyant notamment leur composition, les responsabilités politiques, la fréquence des réunions, la prise en charge du secrétariat et des aspects financiers liés à leur collaboration. Ces règlements sont annexés au présent accord.

III. Rencontres entre instances statutaires

Des rencontres entre les Secrétariats et Bureaux CGSP Admi et IRW AMiO ou leurs délégations peuvent être programmées.

IV. Collaboration Tribune

Afin d'éviter des contradictions, les deux secteurs⁴ s'envoient réciproquement tous les projets d'articles.

Les articles à paraître dans *Tribune*, qui concernent les dossiers traités par les deux secteurs⁵, pourront être rédigés en commun et publiés dans les deux éditions de *Tribune* (Admi et AMiO). L'objectif étant de tendre à terme (court ou moyen) à l'élaboration de plus en plus d'articles en commun.

V. Collaboration « Formation syndicale sectorielle »

Chaque secteur⁶ s'engage à mettre au service de l'autre ses compétences particulières, en vue de fournir aux délégués et militants de chaque secteur une

formation et information pointues.

De même, des formations sectorielles pourraient être organisées en commun pour autant que les matières s'y prêtent (par exemple, une formation aux procédures disciplinaires au niveau de la Région wallonne...).

VI. Participation aux travaux réciproques (congrès, comités, ...)

À l'occasion des différents travaux des Congrès statutaires, extraordinaires, comités interrégionaux, chaque secteur⁷ s'engage à inviter une délégation de l'autre secteur.

De même, dans d'autres dossiers, une coopération plus étendue peut être mise en place de commun accord (par exemple militaires et police, établissements pénitentiaires et police...). La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle pourra évoluer au fur et à mesure des accords établis entre les deux secteurs⁸.

(1) (2) (4) (5) (8) Par les deux secteurs, il faut entendre le secteur Admi et l'aile wallonne du secteur CGSP AMiO (IRW AMiO CGSP).

(3) (6) (7) Pour le secteur AMiO, il s'agit de l'aile wallonne du secteur CGSP AMiO (IRW AMiO CGSP).

P. Lebrun

Annexe I – Règlement d'ordre intérieur du Comité syndical Admi-IRW AMiO de secteur XVI

Ce ROI est établi conformément à la déclaration de principe de collaboration.

Il a pour objectif de déterminer la position de la CGSP relative aux points des Comités de négociation et supérieur de concertation du Secteur XVI, de manière à présenter celle-ci à l'autorité.

Le Comité syndical Admi - IRW AMiO est consultatif et basé sur le consensus. En cas de désaccord, le(s) point(s) litigieux sont renvoyés devant les instances statutaires de chaque secteur.

1. Composition :

- a) Il est composé de 4 membres de chaque secteur¹.
- b) De commun accord entre les dirigeants responsables, des techniciens peuvent être adjoints.
- c) Pour les points les plus importants, ce groupe de huit peut être élargi à un panel représentatif de chaque secteur avec un maximum de 10 délégués par secteur.

2. Fonctionnement :

- a) Le président et le secrétaire, issus de secteurs différents, sont désignés de commun accord au sein des huit membres du Comité syndical Admi - IRW AMiO visé au point 1.a).
- b) Un compte-rendu reprenant les conclusions des réunions est rédigé et

conservé, après approbation, au sein de chaque secteur.

- c) Chaque secrétaire permanent responsable sectoriel convoque ses membres après avoir fixé de commun accord les date et lieu de réunion.
- d) Le Comité syndical se réunit dans la semaine précédant celle de la date ultime pour la mise à l'ordre du jour de points aux Comités de négociation et supérieur de concertation du Secteur XVI.
- e) Chaque secteur couvre les frais de sa délégation selon ses règles.

1. Pour AMiO, il s'agit de l'aile wallonne du secteur CGSP AMiO (IRW AMiO CGSP).

Service public de Wallonie

Convention sectorielle 2009-2010

Après une dernière réunion de négociation le 30 juin 2011, c'est toujours le blocage !

Voici déjà plusieurs mois (!) que nous négocions avec le Ministre Nollet la prochaine convention sectorielle 2009-2010 alors que d'autres niveaux de pouvoir sont en passe de finaliser (ou l'ont déjà fait) leur convention sectorielle 2011-2012 !!!

Pour ceux qui en doutaient encore, la Fonction publique wallonne intéresse peu (ou pas du tout) son ministre de tutelle.

En front commun avec la CSC – services publics et le SLFP, nous avons réaffirmé 4 points prioritaires pour lesquels nous attendons des avancées concrètes de la part du Gouvernement wallon, à savoir :

- une augmentation de la partie fixe de la prime de fin d'année de 200 €;
- un passage de la carrière au niveau D en 25 ans (au lieu de 33 ans);

- une revalorisation des échelles du niveau B;
- une augmentation de la valeur faciale des chèques-repas.

À ce jour, nous n'avons reçu qu'une réponse positive partielle concernant la prime de fin d'année (augmentation de 120 € au lieu des 200 € demandés) et la valeur faciale des chèques-repas (qui serait portée à 6,60 € alors que le maximum autorisé se situe à 7 €).

Pour le niveau D, les seules avancées concernent la transformation des contrats « ouvrier » en contrats « employé » (mais qui sera pratiquement sans incidence pécuniaire pour le personnel concerné) et l'application de contrats à durée indéterminée pour le personnel d'accompagnement scolaire ; aucune réelle amélioration de la durée de la carrière n'est donc pour l'instant proposée.

En ce qui concerne le niveau B, rien non plus en termes d'améliorations barémiques et ce, malgré les enga-

gements pris depuis de nombreuses années par les Gouvernements successifs.

Devant l'indigence des moyens mis sur la table, **nous avons réclamé des budgets supplémentaires et des engagements concrets de la part du Gouvernement**, quitte à les étaler dans le temps, mais ce dernier reste sourd à nos légitimes revendications.

Nous sommes donc pour l'instant dans l'impasse, c'est pourquoi les trois organisations syndicales représentatives ont déposé en front commun un préavis d'actions pour le mois de septembre ; la balle est donc maintenant clairement dans le camp de l'Autorité... chacun assumera dès lors ses responsabilités.

Nous vous tiendrons bien sûr informés dès la rentrée de la suite des négociations et des actions éventuelles que nous comptons entamer.

P. Lebrun

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • L'aide au développement gonflée
 - Documentaire : le film « Cheminots » en première à Liège • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Derrière le communautaire, une politique de droite
- 4 /** Dossier • Note Di Rupo : la régression est en marche • 2010-2011 - En Belgique, une crise institutionnelle • 4 années de crises en Europe et dans le monde
- 8 /** IRB • Camarade, ne vois-tu rien venir ?

www.cgsp-wallonne.be

Infos AMiO

- 9 /** Édito • Après la pluie ? Le beau temps ?
- 10 /** SPF Justice • Qui veut d'un service minimum ?
 - / SPF Mobilité et Transports • Y a-t-il un pilote dans l'avion ?
- 11 /** Institut scientifique de Santé publique • Restructuration
 - / SPF Santé publique • Assemblée générale
- 12 /** Défense - Militaires • Contrairement à la Nature, Pieter De Crem n'a pas horreur du vide
- 13 /** Secteur XVII • La rentrée sera chaude !!!
 - / Secteur IX • Signature de l'accord
- 14 /** Comité interrégional wallon du 21 juin 2011
- 16 /** Service public de Wallonie • Convention sectorielle 2009-2010

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11